

2022

RAPPORT ANNUEL



RAPPORT ANNUEL 2022 FOODWATCH FRANCE

Édito	3
Qui est foodwatch ?	4
Financement	5
Arnaques sur l'étiquette	6
Scandales alimentaires	8
Alimentation et santé	10
Spéculation alimentaire	13
foodwatch dans les médias	14

Rapport annuel 2022

Publication de foodwatch France, association loi 1901 enregistrée au répertoire national des associations, SIRET 79506716400025 © foodwatch France

Conseil d'administration : Stéphanie Anker (présidente), Joëlle Le Vourc'h (trésorière), Kathy Abiteboul (secrétaire), Anne-Marie Schmit (administratrice), Loïc Cadin (administrateur).

Directrice de la publication : Karine Jacquemart

Ont collaboré à cette publication : Camille Dorioz, Ingrid Kragl, Karine Jacquemart.

Crédits : Soulcié (dessins), istockphoto [dont photomontage: foodwatch], agence Poussin, Blandine Pannequin (table de Noël), Tina Westiner (pesticides).

Contact : foodwatch France - 53 rue Meslay 75003 Paris - info@foodwatch.fr - Tél +33 (0) 1 43 20 86 49
www.foodwatch.fr

EDITO

En 2022, votre mobilisation et votre soutien ont permis à la petite équipe foodwatch de monter au créneau sur de nombreux sujets : d'enquêtes en révélations, de médias en rendez-vous institutionnels, nous avons défendu en toute indépendance votre droit à une alimentation saine et à plus de transparence dans ce secteur.

IMPOSER LA SANTÉ PUBLIQUE CONTRE LES INTÉRÊTS PRIVÉS DES INDUSTRIELS

Une « loi nitrates » a été adoptée par l'Assemblée nationale en février 2022. La mobilisation – foodwatch avec la Ligue contre le cancer et Yuka, ainsi que vos plus de 450 000 signatures à notre pétition commune - a payé. Cette loi reste insuffisante mais le sujet de l'interdiction de ces additifs qui favorisent certains cancers est désormais inévitable et inscrit noir sur blanc à l'agenda politique.

L'INSTRUMENTALISATION DE LA GUERRE EN UKRAINE ET LES PRIX DE NOS ALIMENTS QUI FLAMBENT

Quand la guerre a éclaté en Ukraine, les lobbies de l'agroalimentaire n'ont pas tardé à prendre la crise comme excuse pour réclamer plus de pesticides et plus d'élevages intensifs... soi-disant pour sauver le monde de la famine. Nous sommes évidemment montés au créneau pour dénoncer ce mythe créé de toutes pièces. Nous nous sommes également engagés, avec vous, dans la lutte contre **les spéculateurs de la faim**. Les fabricants se sont mis à réclamer des **dérogations** pour changer leurs recettes, histoire de pallier les problèmes d'approvisionnement liés à la guerre, mais ont omis de prévenir les consommateurs. Là aussi, nous avons dû réclamer la transparence. C'est aussi souvent en prétextant des coûts qui grimpent que les fabricants de nos aliments se sont mis à réduire la contenance... là aussi en catimini et sans bien sûr réduire le prix. Nous avons épinglé ces adeptes de la **shrinkflation ou réduflation, véritable inflation masquée**. Le sujet a porté jusqu'à la ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, Olivia Grégoire.

DEUX SCANDALES, DEUX PLAINTES

Deux scandales sanitaires ont fait l'effet d'une bombe en 2022. Des enfants sont tombés malades et deux sont morts après avoir mangé des pizzas Buitoni (Nestlé) contaminées à la bactérie E.coli. Des chocolats Kinder (Ferrero) contaminés à la salmonelle sont restés sur le marché pendant des mois. Nous avons porté plainte aux côtés des familles de victimes pour 7 infractions graves.

Par ailleurs, tout au long de l'année, nous avons continué à enquêter et pointer du doigt les pratiques abusives, les **arnaques sur l'étiquette** en vous proposant même, à Noël, un guide pour les débusquer.

NOUS VOUS DISONS « MERCI »

Nos actions ne sont rien sans vous. Vous êtes plus de 353 000 abonné.es à notre newsletter et nombreuses et nombreux à nous suivre et relayer sur les réseaux sociaux. En signant nos pétitions, en lisant et en partageant nos alertes et révélations, en nous signalant des dérives que vous constatez, en rejoignant nos donatrices et donateurs, vous jouez un rôle inestimable pour enrichir et donner du poids à nos combats. Alors, merci à vous !

Ensemble, nous formons un puissant contre-pouvoir citoyen. Ensemble, continuons.



Karine Jacquemart,
directrice générale
foodwatch France

QUI EST FOODWATCH ?

Fondée en 2002 en Allemagne par Thilo Bode en réaction au scandale de la vache folle, foodwatch est également aux Pays-Bas depuis 2009, en France depuis 2013, à Bruxelles, et en Autriche depuis fin 2020. foodwatch est une ONG indépendante européenne. En France, c'est une association loi 1901.



L'équipe de foodwatch France (de gauche à droite) : Camille (responsable de campagnes), Karine (directrice), Ingrid (directrice de l'information), Emma (chargée de projets web et webmarketing), Audrey (chargée de campagnes), Davila (chargée base de données et relations donateur-ices), Myriam (responsable de la communication digitale et engagement).

PARTENARIATS

foodwatch collabore avec des expert-es (scientifiques, juristes, etc.) indépendant-es et fiables et des partenaires-clés sur certaines campagnes. En 2022, nous avons travaillé (et cela continue) avec **CCFD-Terre Solidaire** sur la question de la spéculation sur les denrées alimentaires et bien sûr avec l'application **Yuka** et **la Ligue contre le cancer** avec qui nous avons lancé une pétition contre les nitrites ajoutés à notre alimentation. Nous participons à de nombreux groupes de travail avec d'autres organisations de la société civile. foodwatch est membre de **la Maison des lanceurs d'alerte** ; un appui essentiel.

MISSION

foodwatch défend les droits des citoyens et citoyennes à plus de transparence dans le secteur alimentaire et à l'accès à une alimentation saine.

A travers ses actions de lanceur d'alerte et de mobilisation, foodwatch fait la lumière sur les pratiques de l'industrie alimentaire afin qu'elles changent et que les autorités publiques fassent véritablement respecter nos droits.

Face à l'opacité du marché alimentaire en France et en Europe, nous menons des enquêtes pour révéler des informations et scandales au grand jour. Face à l'impunité, nous nommons et exposons les responsables pour qu'ils rendent des comptes. foodwatch développe ainsi un véritable contre-pouvoir citoyen face aux lobbies de l'industrie agroalimentaire et crée un espace de débat public, là où il est trop souvent confisqué.

Nos activités couvrent des thèmes variés liés à notre alimentation : scandales et fraudes alimentaires, transparence sur l'étiquetage et emballages trompeurs, impact de notre alimentation sur la santé, menaces des accords de libre-échange, etc.

PORTER VOTRE VOIX JUSQU'AUX DECIDEURS POLITIQUES

Parce que nos campagnes et nos informations nécessitent une action politique, nous sommes régulièrement conviés à des réunions politiques ou des auditions où nous portons votre voix. Voici quelques-unes des auditions de foodwatch en 2022 : le Service de la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale sur les additifs nitrés, l'Autorité de la concurrence, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) sur l'alimentation ultra-transformée, l'Assemblée nationale à nouveau sur l'inflation en lien avec notre enquête shrinkflation, la Commission des Affaires économiques du Sénat pour sa mission d'information relative à l'information du consommateur, plusieurs réunions également avec Bercy sur le sujet des dérogations à l'étiquetage accordées aux industriels.

FINANCEMENT DE FOODWATCH – 100% INDÉPENDANT

L'indépendance est l'un des piliers de foodwatch, y compris lorsqu'il s'agit de notre financement. Pour garantir notre liberté d'enquête, d'action et de ton, foodwatch refuse toute subvention publique, ou d'entreprises qui pourraient présenter le moindre conflit d'intérêt. Cette année, vous avez été un grand nombre à nous encourager et à nous donner les moyens d'agir. Face à l'immensité et la nécessité de notre mission, votre soutien est précieux. Un immense merci !

C'est grâce à l'engagement de nos donateurs et donatrices, citoyens et citoyennes qui soutiennent nos combats au quotidien, que nous pouvons mener nos enquêtes, travailler avec des avocat-es et autres expert-es, réaliser des tests en laboratoires, publier dossiers et révélations et tout simplement, mener les combats nécessaires pour défendre et protéger le droit de toutes et tous à une alimentation saine, sans risques et abordable.

UTILISATION DE NOS RESSOURCES ET DE VOS DONS *

66% de nos dépenses concernent le cœur de notre mission : nos campagnes et actions

Enquêtes, publications, conférences de presse, actions de mobilisation et de sensibilisation, actions de plaidoyer, actions en justice, informations et débats sur les réseaux sociaux... foodwatch milite avec vous et pour vous pour plus de transparence et pour une alimentation saine pour toutes et tous.

26% de nos dépenses sont engagées pour la collecte et la gestion des dons

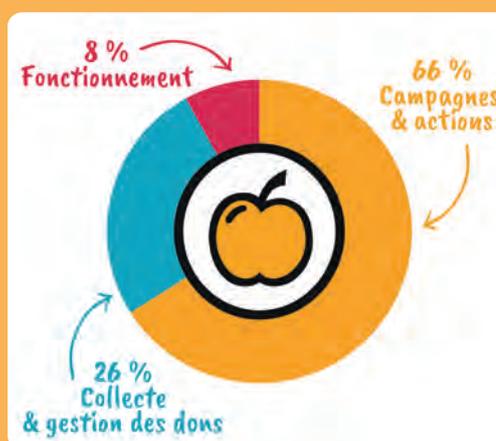
Suivi et gestion des dons, communication avec les donateurs et donatrices et recherche de nouveaux donateurs et donatrices pour garantir notre indépendance à 100% - foodwatch n'accepte pas de subventions publiques ni de dons d'entreprises qui peuvent présenter le moindre conflit d'intérêt.

8% de nos dépenses nous permettent de faire fonctionner notre association

Loyers, électricité, consommables, informatique...

Nous nous efforçons au quotidien de limiter ce poste de dépenses.

*Chiffres basés sur notre utilisation en 2021. Le dossier financier finalisé et validé par le rapport du commissaire aux comptes sera disponible mi-2023 et consultable en ligne sur <https://www.foodwatch.org/fr/a-propos/financement/>



« Encore merci pour tout ce que vous faites pour nous. Comme disait Nelson Mandela, « On ne perd jamais. Soit on gagne soit on apprend ».

Jean-Philippe

Un immense merci à vous et toute votre équipe qui travaillez si fort dans les conditions gouvernementales présentes si imprévisibles (pour ne pas dire mensongères). Le découragement ne semble pas vous gagner (ou si, quand même, de temps en temps, non?). Alors «Hauts les cœurs» et tenez bon dans ces temps de multiples tempêtes.

Claude B.

Vous faites du super boulot. Heureusement que vous êtes là pour nous avertir et nous protéger des lobbies et autres magouilles. Ne baissez pas les bras, on compte sur vous.

Flo



ARNAQUES SUR L'ÉTIQUETTE



Le problème

L'imagination de certains industriels pour induire en erreur le consommateur et gonfler leurs marges est sans limite. Sur les emballages, ces pratiques abusives ne sont pas l'exception. Et pourquoi s'en priver, puisque ce n'est pas sanctionné ? La législation n'est pas appliquée de manière assez stricte. Résultat : les rayons des supermarchés regorgent d'arnaques sur les étiquettes. Heureusement, ensemble en 2022 nous avons continué à les pointer du doigt.

Face à ce genre d'abus, en tant que contre-pouvoir citoyen, nous sommes votre porte-voix.

Ensemble, nous agissons

La guerre en Ukraine a aussi eu un impact sur la campagne 'Arnaques sur l'étiquette' en 2022. Ainsi, en mars nous avons alerté sur les **dérégulations accordées aux fabricants par le gouvernement pour faire face à la pénurie d'huile de tournesol** dont l'Ukraine et la Russie sont (en temps normal) exportatrices. En septembre, l'inflation galopante a porté notre regard sur le phénomène de la **shrinkflation ou inflation masquée** : il s'agit de produits qui réduisent en taille (jusqu'à -20 %) mais dont le prix augmente au kilo ou au litre (jusqu'à +37%) en catimini. Nous avons épinglé plusieurs entrées, plats et desserts en décembre, avec la présentation de notre table de Noël des arnaques.

Voilà près de 10 ans déjà que foodwatch France traque et dénonce les arnaques sur les étiquettes, avec le soutien

de centaines de milliers de personnes. Aujourd'hui, les acteurs de l'industrie agroalimentaire savent que notre communauté les observe attentivement à travers tout le territoire, à tous les étages des rayons des supermarchés. Ce sont souvent vos alertes qui ont inspiré ces campagnes ayant un large écho.

Avec nos campagnes, la pression citoyenne augmente sur les fabricants et distributeurs. Des politiques aussi commencent à se saisir de cette problématique. Si en 2021 les parlementaires ont posé les premières pierres à un meilleur contrôle des arnaques au made in France, en 2022 la **ministre Olivia Grégoire, chargée des Petites et Moyennes Entreprises et du Commerce, s'est saisie du dossier shrinkflation** à peine 24h après la publication de notre enquête.



Ukraine et pénurie de tournesol

La guerre en Ukraine a un impact sur l'approvisionnement en tournesol que l'on retrouve dans des milliers de produits : frites, chips, sauces, biscuits, margarines, plats préparés, pesto, poisson pané, etc. En France, l'industrie agroalimentaire s'est donc vu accorder le droit de modifier ses recettes sans nécessairement informer les consommateurs sur les emballages. Nous sommes montés au créneau afin de défendre notre droit à l'information et d'éviter que les industriels ne puissent trop facilement remplacer l'huile de tournesol par de l'huile de palme dans notre dos.



Quand le prix augmente en catimini

Pour la rentrée de septembre, nous avons mis les pieds dans le plat sur une pratique scandaleuse en cette période d'inflation : la shrinkflation. Nous avons, grâce à vos signalements, épinglé 6 produits dont la taille diminue en catimini alors que leur prix au kilo ou au litre augmente. Vous avez été plus de 50 000 à interpeller **Kiri, St Hubert, Saint Louis, Salvetat, Lindt, Teisseire** mais aussi l'ensemble des distributeurs. Ces derniers, ont tenu un double discours affligeant, condamnant la pratique mais ne prenant aucun engagement à mieux informer le consommateur. Mais notre pression a eu des effets politiques, une enquête de la DGCCRF a été annoncée par la ministre.

NOTRE IMPACT EN 2022

- Une enquête de la DGCCRF et une réaction de la ministre sur le dossier shrinkflation
- Plus de transparence sur les dérogations d'étiquetage suite à la pénurie d'huile de tournesol

La table des arnaques de Noël

L'année s'est achevée avec la table de Noël des arnaques sur l'étiquette. Des macarons au foie gras **Labeyrie** aux additifs controversés, en passant par le paquet de Pomme duchesse **Findus** à 48% vide ou encore la boîte de chocolat Pyrénéens **Lindt** où 6 bouchées ont disparu alors que vous payez le même prix. Noël reste une période propice aux arnaques sur l'étiquette.



Pourquoi il faut continuer

Un cru 2022 réussi, puisque **certaines marques ont changé leurs pratiques et que toutes les autres savent qu'on les observe** et qu'on peut dénoncer leurs abus à tout moment dans l'année. Par-dessus tout, nous continuons de secouer et de surveiller **les responsables politiques (et ça avance) pour ce que nous voulons tous et toute : plus de transparence.** Les actions de foodwatch et la mobilisation citoyenne sont plus que jamais nécessaires pour pousser les fabricants et distributeurs à être plus

honnêtes, aboutir à des réglementations plus protectrices et à des sanctions pour obtenir plus de transparence.

La campagne Arnaques sur l'étiquette n'est pas une simple bagarre sur le marketing. Elle défend le droit de toutes et tous à savoir ce qu'il y a dans nos assiettes. Elle combat le sentiment d'impunité des industriels quand il s'agit d'induire en erreur le consommateur.



SCANDALES ALIMENTAIRES



Le problème

En théorie, la législation alimentaire de l'Union européenne - le règlement (CE) 178/2002 - est censée offrir aux consommateurs et consommatrices un niveau élevé de protection. Dans les faits, **les scandales s'enchaînent** avec un schéma quasi immuable : trop souvent, des entreprises, des laboratoires savent mais se gardent bien de communiquer tout risque pour la santé des consommateurs et consommatrices, puis des aliments non-conformes ou dangereux sont mis sur le marché pour être enfin rappelés alors qu'ils ont déjà été mangés.

Ensemble, nous agissons

En 2022, plusieurs gros scandales ont tout particulièrement occupé notre équipe. **L'oxyde d'éthylène**, ce pesticide cancérigène, mutagène et reprotoxique, a contaminé des milliers d'aliments vendus et consommés partout en Europe où son utilisation est pourtant interdite. Alors que l'affaire a été mise au jour par la Belgique en septembre 2020, elle a pris une telle ampleur en Europe que plus de 18 000 lots d'aliments ont été rappelés en France. En janvier 2022, des centaines de lots de glaces, sorbets, cornets et surtout bûches de... Noël ont été rappelés pour cause de contamination à l'oxyde d'éthylène. Ce scandaleux rappel tardif de bûches - sans doute déjà mangées - concernait des produits commercialisés par Nestlé, Aldi, Auchan, Carrefour ou Casino depuis... 2019 !



Pizza Buitoni et Kinder : au printemps 2022, deux scandales sanitaires ont fait l'effet d'une bombe. Des enfants sont tombés malades et deux sont morts après avoir mangé des pizzas Buitoni (Nestlé) contaminées à la bactérie E.coli. Et des chocolats Kinder (Ferrero) contaminés à la salmonelle sont restés sur le marché pendant des mois. Dans les deux cas, ce sont les autorités sanitaires qui ont dû tirer la sonnette d'alarme face à un pic épidémique inquiétant alors que l'alerte aurait dû partir des fabricants bien plus tôt.





Le manque de réactivité des industriels, les ratés, le manque d'empathie, le cynisme (l'envoi de bons d'achat de 10 euros) et la prise en charge des victimes une fois les scandales exposés sont des facteurs aggravants.

Ces affaires sont d'autant plus scandaleuses qu'elles étaient évitables.

Ferrero a, par exemple, été informée de la possible contamination de ses produits dès le 23 mars par les autorités du Royaume-Uni, comme nous l'avons révélé lors de notre enquête, mais le rappel des produits en France n'a eu lieu que le 5 avril. Les autorités belges ont dû prendre la décision le 8 avril de fermer l'usine de production des Kinder « après investigations et suite aux constats que les informations fournies par Ferrero (étaient) incomplètes ». Quant à Buitoni, l'hygiène au sein de l'usine de Caudry s'était tellement dégradée depuis le contrôle précédent que le préfet du Nord a dû ordonner sa fermeture, le 1er avril. Nous avons donc **porté plainte** le 19 mai dans les affaires Buitoni et Kinder aux côtés de **plusieurs familles de victimes**.

LE CHIFFRE

Plaintes Buitoni et Ferrero
7 infractions graves, dont :
tromperie aggravée,
mise en danger de la vie d'autrui,
mise sur le marché de produits
préjudiciables à la santé

Pourquoi il faut continuer

Parmi nos plaintes figurent notamment le cas d'une petite Louna, 6 ans, hospitalisée en urgence pédiatrique pour intoxication à la salmonelle suite à la consommation de Kinder et dont les enzymes ont révélé qu'ils correspondaient à ceux d'une personne ayant eu un infarctus. Verdict : myocardite, (une inflammation du muscle cardiaque). Un grand pouvoir implique de grandes responsabilités. Or ces deux affaires montrent qu'on ne peut pas faire confiance à Nestlé et Ferrero, pourtant leaders sur leur secteur, et que le système d'auto-contrôles confié aux industriels n'est pas suffisamment efficace. Notre enquête a démontré que les deux entreprises ont minimisé les faits et manqué à leurs obligations. **Le procureur de la République de Paris s'est d'ailleurs appuyé sur notre plainte pour ouvrir une information judiciaire** concernant les pizzas Buitoni (Nestlé). Nestlé et Ferrero devront rendre des comptes.





ALIMENTATION ET SANTÉ



Additifs : les nitrites et nitrates ajoutés dans notre alimentation Le problème

Depuis fin 2019, foodwatch, Yuka et la Ligue contre le cancer sont mobilisées pour exiger une alimentation sans nitrites ajoutés : l'interdiction des additifs E249 (nitrite de potassium), E 250 (nitrite de sodium), E251 (nitrate de sodium) et E252 (nitrate de potassium) - particulièrement utilisés dans les viandes transformées comme la charcuterie industrielle. Ces additifs peuvent contribuer à la formation de composés dans notre estomac : des composés nitrosylés dont des nitrosamines, classées

cancérogènes probables pour l'humain par le Centre international de la Recherche contre le Cancer (CIRC), une agence de l'Organisation mondiale de la santé, car elles favorisent l'apparition de cancer colorectal (le deuxième cancer le plus mortel après celui des poumons) et de cancer de l'estomac.



Ensemble, nous agissons

Nous voulons manger sans être exposé-es à un potentiel risque de cancer à cause d'additifs controversés. Le 3 février 2022, l'Assemblée nationale adoptait la « loi nitrites ». Enfin, l'interdiction des additifs nitrés ajoutés à notre alimentation - les (in) fameux E249, E250, E251 et E252 - figurait à l'agenda politique. Une avancée importante rendue possible grâce à une mobilisation sans précédent de votre part : plus de 380 000 signatures de notre pétition conjointe avec la Ligue contre le cancer et Yuka.

En juin 2022, l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, l'Anses, a enfoncé le clou, en confirmant le lien entre risque de cancer et exposition aux nitrites

et nitrates ajoutés à notre alimentation. Ce rapport était attendu par les pouvoirs publics, qui avaient promis de prendre en compte cet avis et avait annoncé dans la foulée qu'il travaillait à un plan d'actions.

Depuis les annonces du gouvernement à l'été 2022, nous suivons cela de très près : il consulte les industriels, nous écoute et finalement, traîne à prendre les bonnes décisions. En décembre, foodwatch a rencontré les ministères et leur son de cloche nous a inquiété. Il était question de laisser les fabricants de charcuterie faire « ce qu'ils peuvent ». Comprenez : faire ce qu'ils veulent et se contenter de réduire les doses de ces additifs. Une très mauvaise nouvelle pour notre santé et nous leur avons dit clairement : hors de question. La bataille continue donc en 2023 pour enfin nettoyer notre alimentation des nitrites ajoutés.

Pourquoi il faut continuer

Cette décision visant à protéger la santé publique n'est pas du goût de la fédération industrielle des charcutiers traiteurs (FICT) et de ses adhérents. La fédération et deux industriels ont assigné en justice notre partenaire Yuka en 2021. En 2022, La Cour d'appel d'Aix-en-Provence a tranché une première affaire qui opposait les charcutiers de ABC industrie et l'application Yuka. Le fabricant demandait notamment la fermeture de notre pétition commune avec la Ligue contre le cancer et Yuka et une somme exorbitante. Le juge a débouté l'intégralité des demandes de l'industriel. Une victoire pour la liberté d'expression et l'intérêt collectif face aux intérêts privés.

Pesticides : un rapport pour en sortir dans 10 ans

Le problème

L'utilisation de pesticides et d'herbicides a continué à augmenter ces dernières années - avec des conséquences désastreuses pour la biodiversité, la protection du climat, la qualité des sols et la santé. Nous avons publié un nouveau rapport dans lequel nous critiquons la dépendance de l'Europe vis-à-vis des pesticides. foodwatch a détaillé les moyens de s'en passer : une stratégie concrète, culture par culture, pour une agriculture européenne sans pesticides d'ici 2035. La première et la plus importante étape vers cet objectif serait l'introduction d'une taxe sur les pesticides à l'échelle de l'UE, a exigé foodwatch.

Dans ce dossier, il y avait aussi du glyphosate en 2022. La substance active déclarée du célèbre Roundup de Monsanto-Bayer devait être réautorisée à la fin de l'année. Depuis 2015, cette substance est classée « cancérigène probable » pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). En 2020, en France, une étude de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) est venue renforcer l'analyse des risques liés au glyphosate. Finalement, l'Europe a préféré reporter sa décision prolongeant au passage d'un an l'autorisation. Les débats continuent donc jusqu'à fin 2023 pour prolonger ou non cette autorisation et là aussi, il va falloir se battre.

LOI NITRITES

DES MILLIERS DE CANCERS ÉVITABLES

foodwatch® Yuka LA LIGUE

E 249
E 250
E 251
E 252



SPÉCULATION ALIMENTAIRE



foodwatch®



Alimentons les gens, pas les profits Le problème

Le problème est connu depuis la crise alimentaire de 2008 et se répète à chaque crise : des fonds de placements, des banques et des traders jouent à spéculer sur les denrées alimentaires, comme le blé, pour faire plus de profits. Ce qui aggrave la faim, partout dans le monde. Avec la guerre en Ukraine, des milliards d'euros et de dollars ont afflué dans des fonds qui spéculent sur la nourriture. Sachant que l'Ukraine et la Russie sont les principaux fournisseurs de denrées de base comme le blé ou le tournesol, ces spéculateurs de la faim voient avec la guerre une tension du marché. Qui dit tension, dit montée des prix et donc une opportunité de profits s'ils vendent leurs actions toutes fraîches au plus fort de la crise. Le cercle vicieux s'enclenche alors. La ruée des fonds financiers arrive sur le marché. Tout le monde voulant acheter, cela accélère artificiellement la montée des prix. Depuis le début de la guerre en Ukraine, l'alimentation coûte au moins 20% plus cher selon la FAO (Nations unies). Sur le marché mondial, le blé



coûte presque 50% de plus qu'en début d'année 2022. Le rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté, Olivier De Schutter, a alerté sur la gravité de la situation et souligné que la spéculation est « la véritable cause » de la hausse des prix.

Ensemble, nous agissons

Les bureaux européens de foodwatch et le CCFD Terre-Solidaire (une ONG française de solidarité internationale œuvrant dans plus de 60 pays) ont uni leurs voix pour demander aux dirigeants européens de porter activement et publiquement un engagement fort et concret pour lutter contre la spéculation alimentaire. Plus de 109 000 personnes ont signé notre pétition, et cela continue.

Pourquoi il faut continuer

Le monde est en train « de faire face à la pire crise alimentaire depuis la Seconde Guerre mondiale », selon le directeur du Programme Alimentaire Mondial. Pourtant, les solutions sont connues : il suffirait de limiter le nombre d'opérations financières que l'on peut faire sur ces bourses alimentaires, d'interdire l'accès à ces bourses à des gens qui sont uniquement là pour spéculer et faire monter les prix de façon artificielle, d'exiger la transparence sur les stocks qui sont disponibles dans le monde, pour ne pas faire croire tout d'un coup qu'on serait en pénurie et en profiter pour faire grimper les prix. L'alimentation n'est pas une marchandise. C'est un droit.

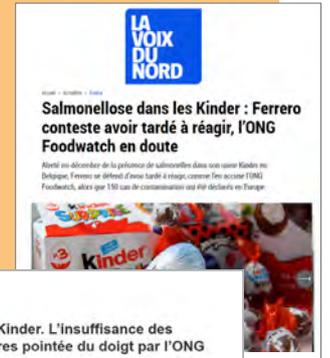
FOODWATCH DANS LES MÉDIAS

D'année en année, les médias relaient toujours plus les informations de foodwatch, commentées par Camille Dorioz, responsable de campagnes, Karine Jacquemart, directrice de foodwatch, Ingrid Kragl, directrice de l'information ou Audrey Morice, chargée de campagnes. En 2022, nous comptons plus de 3700 recensions dans la presse au sens large (TV, radio, Web, presse écrite), rien qu'en France. C'est important car la pression médiatique pousse les fabricants et décideurs politiques à (ré)agir. La presse les interpelle, vous informe, partage nos campagnes d'intérêt public.

SCANDALES SANITAIRES



BUITONI ET KINDER



SHRINKFLATION OU INFLATION MASQUÉE



5

ARNAQUES SUR L'ÉTIQUETTE



20 MINUTES



ARNAQUES DE NOËL



LCI



Après l'alerte de Foodwatch sur la « shrinkflation », Olivia Crégoire demande une enquête. Dans l'arnaque « Complément d'enquête », Foodwatch a épingle six marques, dont Kiri ou Lindt, qui réduisent le poids de leurs produits pour éviter d'augmenter les prix. Par Le HuffPost

DÉROGATIONS SUR L'ÉTIQUETTE : OGM ET HUILE DE PALME EN CATIMINI ?

AUTRES ARNAQUES ET FRAUDE ALIMENTAIRE



2



LCI 06:13



2



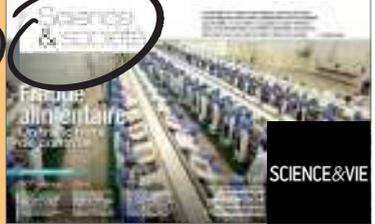
3



LE1246 L'140



2



SCIENCE&VIE

ADDITIFS : NITRITES AJOUTÉS

SANTÉ



3



Télé

HUILES MINÉRALES TOXIQUES

ET AUSSI...



5



SPÉCULATION ALIMENTAIRE



Céréales : deux ONG françaises appellent à lutter contre la spéculation alimentaire



■ foodwatch France

53 rue Meslay 75003 Paris

+33 (0) 1 43 20 86 49

E-mail : info@foodwatch.fr

www.foodwatch.fr



foodwatchFR



@foodwatchfr



@foodwatchfr



YouTube foodwatchFR

foodwatch  alimente le débat.

Exercice clos le 31/12/2022

Foodwatch FRANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

À l'Assemblée générale de l'association foodwatch France

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association foodwatch France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 avril 2023.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

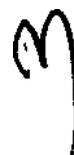
Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne l'enregistrement des ressources de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

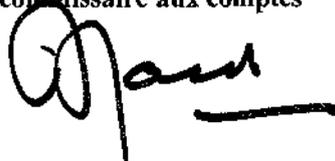
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles ent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

A Paris, le 29 mai 2023

Le commissaire aux comptes



RAYMOND MAEDER

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

•



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	28 638	21 198	7 440	7 238	
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	61		61	61	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	7 228		7 228	6 995	
TOTAL (I)	35 927	21 198	14 729	14 295	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
Avances et Acomptes versés sur commandes	3 875		3 875	6 678	
CREANCES (3)					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	13 821		13 821	13 789	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	288 898		288 898	191 379	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	14 487		14 487	10 711
	TOTAL (II)	321 081		321 081	222 557
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à V)	357 008	21 198	335 810	236 851	
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	129 691	(592 537)	
Excédent ou déficit de l'exercice	52 450	722 228	
Total des fonds propres (situation nette)	182 141	129 691	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds propres			
Total des fonds propres	182 141	129 691	
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Total des fonds reportés et dédiés			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 338	25 099
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	77 854	76 643
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	5 477	5 418	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	153 669	107 160	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	335 810	236 851	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	52 450,20	722 227,54	
(1) Dont à moins d'un an	153 669	107 160	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

97

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	150	150
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	816 886	668 939
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	218 684	216 006
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	15 744	9 589	
	Total des produits d'exploitation	1 051 464	894 684
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	466 354	468 299
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	17 571	13 973
	Salaires et traitements	366 892	321 397
	Charges sociales	135 148	113 316
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 367	3 627
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	9 691	12 008	
	Total des charges d'exploitation	1 000 022	932 620
	RESULTAT D'EXPLOITATION	51 442	(37 936)

9

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		51 442	(37 936)
PRODUITS FINANCIERS	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 035	168
	Total des produits financiers	1 035	168
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER		1 035	168
RESULTAT COURANT avant impôts		52 477	(37 768)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		760 000
	Total des produits exceptionnels		760 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			760 000
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		27	4
TOTAL DES PRODUITS		1 052 499	1 654 852
TOTAL DES CHARGES		1 000 049	932 624
EXCEDENT ou DEFICIT		52 450	722 228
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		23 371	22 197
Bénévolat			
TOTAL		23 371	22 197
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		23 371	22 197
Personnel bénévole			
TOTAL		23 371	22 197

Annexe

Etat exprimé en euros

SOMMAIRE	Page
- OBJET SOCIAL	09
- NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES	09
- MOYENS	09
- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	12
- Principes et conventions générales	12
- Changement de méthode	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	13
- Etat des immobilisations	13
- Etat des amortissements	14
- Etat des échéances des créances et dettes	15
- Evaluation des immobilisations corporelles	16
- Evaluation des amortissements	16
- Evaluation des créances et des dettes	16
- Disponibilités en euros	16
- Charges à payer	16
- Charges constatées d'avance	17
- Variation des fonds propres	18
- COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	19
- COMPTE EMPLOIS RESSOURCES	22
- ANNEXE CROD & CER	24

Annexe

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **335 810** euros

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **1 052 499** euros
 - un total charges de **1 000 049** euros

 - dégage un résultat de **52 450** euros

L'exercice considéré :

- débute le **01/01/2022**
- finit le **31/12/2022**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **Association FOODWATCH FRANCE** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.



Annexe

Etat exprimé en euros

OBJET SOCIAL

L'association a pour objet la défense des intérêts des consommateurs, en particulier dans le secteur des produits alimentaires et dans tous les secteurs qui s'y rattachent directement ou indirectement (communication, santé, énergie, environnement...).

NATURE ET PERIMETRE DES MISSIONS SOCIALES

Les missions sociales de l'association se traduisent par :

- réaliser ou faire réaliser des activités de recherche et d'analyse à caractère scientifique concernant le secteur des produits alimentaires (production, distribution, commercialisation, consommation,...);
- former, conseiller et informer les consommateurs sur toutes pratiques en matière d'alimentation, notamment sur les pratiques de l'industrie agroalimentaire qui nuisent ou sont susceptibles de nuire aux droits et à la santé des consommateurs;
- promouvoir les droits matériels et moraux des consommateurs, en particulier le droit de se voir proposer des produits alimentaires de qualité sans risques pour la santé et le droit de bénéficier d'une information fiable et transparente;
- représenter les consommateurs au niveau local, national et international auprès des pouvoirs publics, des institutions européennes, des instances internationales et de toute autorité ou organisme compétent;
- exercer toute action en justice visant à défendre les intérêts collectifs et individuels des consommateurs, membres ou non de l'association, devant toutes juridictions nationales, européennes et internationales.

MOYENS

- réaliser en toute indépendance des activités de recherche et d'analyse de caractère scientifique;
- informer le public et former les consommateurs sur les résultats de ces recherches et enquêtes par le biais de tous supports, notamment écrits ou électroniques;
- tenir des réunions d'information;
- tenir des permanences;
- exercer des activités d'accueil des consommateurs, d'expertise et de règlement amiable des litiges;

Annexe

Etat exprimé en euros

- organiser des formations, réunions, congrès, conférences, séminaires, colloques...;
- réaliser et diffuser des publications (résultats des recherches, études, analyses, rapports et comptes rendus des réunions, congrès, conférences, séminaires, colloques...;
- organiser des manifestations, des événements d'ampleur et des campagnes de sensibilisation;
- participer à d'autres publications dont les buts sont conformes à ceux de l'association;
- assurer une représentation effective et permanente des consommateurs et réaliser des démarches auprès des pouvoirs publics, institutions européennes et instances internationales compétentes pour solliciter et provoquer des mesures législatives ou réglementaires nécessaires à la défense et à la promotion des droits des consommateurs;
- le cas échéant, exercer en justice les droits reconnus à la partie civile relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif des consommateurs;
- le cas échéant, demander en justice toute mesure destinée à faire cesser des agissements illicites ou à supprimer dans le contrat ou le type de contrat proposé aux consommateurs une clause illicite;
- le cas échéant, agir devant les juridictions compétentes afin d'obtenir la réparation des préjudices individuels subis par des consommateurs placés dans une situation identique ou similaire et ayant pour origine commune un manquement d'un même professionnel à ses obligations légales ou contractuelles;
- de façon plus générale, mettre en oeuvre tous les autres moyens susceptibles de concourir directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

Annexe

Etat exprimé en euros

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conflit Russo-Ukrainien

Il existe une instabilité géopolitique liée au conflit Ukrainien.
Outre l'exposition générale à la hausse des prix des matières qui peut en découler, l'association n'est pas impactée de manière significative.



Annexe

Etat exprimé en euros

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions établies par le Comité de la Réglementation comptable:

- Règlement ANC 2014-03, relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015;
- Règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 qui codifie les règles spécifiques applicables aux associations.

Les dispositions du règlement 2018-06 ont été appliquées dès l'exercice 2020 : il n'y a donc aucun changement de méthode pour 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base: Continuité de l'exploitation, Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre, Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Pas de changement de méthode sur l'exercice.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virement p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	26 638		4 569		2 568	28 638
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 638		4 569		2 568	28 638
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	61					61
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	6 995		233			7 228
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 056		233			7 289
TOTAL	33 694		4 801		2 568	35 927

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	19 400	4 367	2 568	21 198
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 400	4 367	2 568	21 198
TOTAL	19 400	4 367	2 568	21 198

3

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	7 228		7 228
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	13 821	13 821	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
Créances reçues par legs ou donations				
Débiteurs divers				
Chargés constatés d'avance	14 487	14 487		
TOTAL DES CREANCES	35 536	28 308	7 228	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	70 338	70 338		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	21 405	21 405		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 740	40 740		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	15 709	15 709		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	5 477	5 477			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	153 669	153 669			
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation des ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126
Dettes fiscales et sociales	32 068
Autres dettes	5 477
Total	37 671

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		14 487	14 487
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			14 487

Variation des Fonds Propres

Fds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou consommation		Fds propres clôture 31/12/2022
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	

Etat exprimé en euros

Fonds propres sans droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Ecart de réévaluation							
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves pour projet de l'entité							
Autres réserves							
Report à nouveau	(592 537)	722 228					129 691
Excédent ou déficit de l'exercice	722 228	(722 228)		52 450			52 450
Situation nette	129 691			52 450			182 141
Dotations consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
TOTAL	129 691			52 450			182 141

Annexe

Etat exprimé en euros

- COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER) ET COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les tableaux ci après présentent le compte emploi annuel des ressources (CER) 2022, ainsi que le compte de résultat par origine et destination, conformément au règlement ANCN°2018-06.

Une annexe spécifique au CER et au CROD est présentée à la suite des tableaux.



Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	1.1 Cotisations sans contrepartie	150	150	150	150
	1.2 Dons, legs et mécénat				
	- Dons manuels	816 886	816 886	668 939	668 939
	- Legs, donations et assurances-vie				
	- Mécénat				
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
	2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	218 684		976 006		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	16 779		9 757		
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS					
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS					
Total des produits par origine	1 052 499	817 036	1 654 852	669 089	
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES				
	1.1 Réalisées en France				
	- Actions réalisées par l'organisme	691 551	691 551	612 336	612 336
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	- Actions réalisées par l'organisme				
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	208 708	125 485	239 080	56 753
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	95 395		77 577		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	4 367		3 627		
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	27		4		
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE					
7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES					
7.1 Autres produits liés à la générosité du public					
7.2 Autres produits non liés à la générosité du public					
Total des charges par destination	1 000 049	817 036	932 624	669 089	
EXCEDENT OU DEFICIT	52 450		722 228		

07

Compte de Résultat par Origine et Destination 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2022

31/12/2021

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	Bénévolat				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	23 371		22 197	
	Dons en nature				
CHARGES PAR DESTINATION	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	Total des produits par origine	23 371		22 197	
	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
	Réalisées en France	23 371		22 197	
Réalisées à l'étranger					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
Total des charges par destination	23 371		22 197		



Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2021
EMPLOIS PAR DESTINATION	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	691 551	612 336		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	125 485	56 753		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT				
TOTAL DES EMPLOIS	817 036	669 089		
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE				
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL	817 036	669 089		
RESSOURCES PAR ORIGINE				
RESSOURCES DE L'EXERCICE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	150			
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
			816 886	668 939
TOTAL DES RESSOURCES			817 036	669 089
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS				
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				
TOTAL			817 036	669 089
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)				
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public				
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice				
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)				



Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	12 mois	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE	
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
Réalisées en France	23 371			Bénévolat	
Réalisées à l'étranger				Prestations en nature	
				Dons en nature	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS					
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	23 371			TOTAL	

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

	31/12/2022	31/12/2021
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 mois	12 mois
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE		

09

Annexe

Etat exprimé en euros

ANNEXE DU CROD (Compte de Résultat par Origine et Destination) et du CER (Compte de l'Emploi des Ressources)

1. PRESENTATION DU CROD et du CER

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER), figure en annexe des comptes annuels, conformément à l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005.

Le CER de l'exercice 2022 a été établi selon le règlement ANC n°2018-06.

2. METHODE D'ELABORATION

Le CROD est constitué de deux colonnes contenant des informations chiffrées :

- les chiffres concernant les emplois et les ressources présentés dans la colonne « TOTAL » correspondent aux charges et aux produits du compte de résultat au 31 décembre 2022.
- les chiffres indiqués dans la colonne « Dont générosité du public » font ressortir spécifiquement les opérations liées à la générosité du public.

Le CER correspond à la colonne « Dont générosité du public » du CROD et il est constitué de deux parties :

- la partie droite présente les chiffres concernant les ressources collectées auprès du public (« Ressources par origine »).
- la partie gauche présente les chiffres concernant les emplois effectués avec les ressources collectées auprès du public (« emplois par destination »).

Les charges et produits du compte de résultat sont affectés analytiquement à des catégories définies par foodwatch selon leur origine et leur utilisation. Ces catégories sont ensuite affectées aux différentes rubriques du CROD et du CER soit de façon :

- directe > affectable à 100% à une catégorie.
- non directe > affectable en fonction de clés explicitées ci-après.

Annexe

Etat exprimé en euros

3. RESSOURCES

3.1. Ressources liées à la générosité du public (§ 1)

Ces ressources sont définies comme suit par foodwatch France :

- cotisations des membres sans contrepartie - § 1.1
- dons manuels des particuliers non affectés - § 1.2

3.2. Ressources non liées à la générosité du public (§ 2)

Ces ressources sont définies comme suit par foodwatch France :

- contributions financières sans contrepartie - § 2.3 -qui correspondent aux fonds versés par d'autres associations ou fondations sous forme de mécénat, partenariats, ou tout autre concours, et en particulier par foodwatch Allemagne.
- autres produits non liés à la générosité du public- § 2.4 - qui comprennent les produits divers, les remboursements de charges, les produits financiers non issus de la générosité du public et les produits exceptionnels.

Nous rappelons que foodwatch France est une association indépendante et refuse pour cela toute subvention d'entreprises qui pourraient présenter un conflit d'intérêt.

4.EMPLOIS

4.1. Missions sociales (§1)

foodwatch France a pour objet la défense des intérêts des consommateurs, en particulier dans le secteur des produits alimentaires et dans tous les secteurs qui s'y rattachent directement ou indirectement (communication, santé, énergie, environnement...)

Missions sociales réalisées en France / actions réalisées par l'organisme (§ 1.1)

Ce poste inclut :

• des coûts directs :

- frais liés à l'élaboration et à la mise en œuvre des campagnes (enquêtes, documentation, actions de mobilisation, rendez-vous de plaidoyer avec des décideurs industriels et politiques, actions en justice, etc...)
- frais liés aux travaux de communication en lien avec nos campagnes (publications, conférences de presse, suivi des médias, etc...)
- frais liés à nos communications sur les supports dématérialisés (site internet, réseaux sociaux...)

Annexe

Etat exprimé en euros

- des coûts indirects et donc une quote-part :

- des frais de la Direction Générale (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps dédié).
- des frais liés à la sensibilisation sur nos campagnes par téléphone (au prorata du temps dédié sur les missions sociales).
- des frais des services généraux de l'association (service financier et charges de bureau) (au prorata du temps dédié des personnes employées sur les missions sociales).
- des frais du service donateurs (au prorata du temps dédié des personnes employées sur les missions sociales).

4.2. Frais de recherche de fonds (§2)

foodwatch France a des frais d'appel à la générosité du public (§ 2.1) afin de garantir son indépendance.

Ce poste comprend :

- des coûts indirects et donc une quote-part

- des frais de la Direction Générale (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps dédié).
- des frais liés au télémarketing (au prorata du temps dédié).
- des frais des services généraux de l'association (service financier et charges de bureau) (au prorata du temps dédié des personnes employées sur le suivi des donateurs et les campagnes de télémarketing).
- des frais du service donateurs (au prorata du temps dédié des personnes employées sur le suivi des donateurs et les campagnes de télémarketing).

4.3. Frais de fonctionnement (§ 3)

Ce poste comprend :

- des coûts directs

- frais liés aux membres du bureau du foodwatch (Président, Trésorier et Secrétaire), autres que des rémunérations puisque leurs fonctions sont bénévoles.

- des coûts indirects et donc une quote-part

- des frais de la Direction Générale (les frais de la Direction Générale sont répartis sur les

Annexe

Etat exprimé en euros

différentes rubriques d'emploi du CER en fonction du temps dédié)

- des frais des services généraux de l'association (service financier et charges de bureau) (au prorata du temps dédié des personnes employées sur le fonctionnement général de l'association).

5. PRINCIPE D'AFFECTATION PAR EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC

Les ressources collectées auprès du public dans l'année sont affectées aux emplois selon l'ordre de priorité suivant :

1. Missions sociales réalisées en France
2. Frais d'appel à la générosité du public (afin de garantir l'indépendance financière de foodwatch France)
3. Frais de fonctionnement

En cas d'insuffisance des ressources de l'exercice, les ressources non utilisées des exercices antérieurs seront affectées aux emplois de l'exercice selon le même ordre de priorité.

6. EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature correspondent à une prestation de service fourni gratuitement pour améliorer le référencement de notre site sur internet. Le montant exact de la prestation nous est indiqué par le prestataire.

Cette prestation est directement affectable en missions sociales, dont le site internet est le support central (signatures de pétitions, contenus des campagnes, abonnements à la Newsletter etc...).